

Héritiers des mariages mixtes
Possibilités identitaires
The Heirs of Mixed Marriages
Identity Possibilities
Descendientes de matrimonios mixtos
Posibilidades identitarias

Phyllis Dalley

Volume 34, numéro 1, printemps 2006

La contribution de l'école au processus de construction identitaire des élèves dans une société pluraliste

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079035ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079035ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association canadienne d'éducation de langue française

ISSN

0849-1089 (imprimé)

1916-8659 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dalley, P. (2006). Héritiers des mariages mixtes : possibilités identitaires. *Éducation et francophonie*, 34(1), 82–94. <https://doi.org/10.7202/1079035ar>

Résumé de l'article

Le nombre de mariages entre francophones et anglophones ne cesse d'augmenter au Canada. Il va sans dire que ce phénomène aura une influence importante dans la définition de la francophonie et de la mission de ses écoles. Cet article pose un regard sur l'état actuel de la situation au moyen d'une analyse de deux textes tirés du système expert sur l'exogamie. L'objectif de cette analyse est de déceler les possibilités identitaires offertes aux enfants héritiers des mariages mixtes. Ces enfants sont des bénéficiaires potentiels des écoles de langue française. Ces écoles ont longtemps misé sur la création d'un milieu unilingue pour contrer le transfert linguistique vers l'anglais. Ainsi, l'identité légitime à l'école est celle de « francophone ». Or, l'anglais fait partie du répertoire familial des héritiers. Il n'y a pas lieu de parler de leur transfert linguistique. L'identité de ces enfants est également mise en cause : ils et elles sont appelés à exclure une partie de leur héritage linguistique et culturel dans la construction de leur identité d'élève dans une école francophone. L'analyse présentée dans cet article porte à croire que l'ouverture à l'identité bilingue (francophone et anglophone) de ces élèves est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était à la fin des années 1980. Pour sa part, l'identité mixte ou hybride qui brouille les frontières entre l'identité francophone et l'identité anglophone rencontre toujours une plus grande résistance.

Héritiers des mariages mixtes : possibilités identitaires¹

Phyllis DALLEY

Université d'Ottawa, Ontario, Canada

RÉSUMÉ

Le nombre de mariages entre francophones et anglophones ne cesse d'augmenter au Canada. Il va sans dire que ce phénomène aura une influence importante dans la définition de la francophonie et de la mission de ses écoles. Cet article pose un regard sur l'état actuel de la situation au moyen d'une analyse de deux textes tirés du système expert sur l'exogamie. L'objectif de cette analyse est de déceler les possibilités identitaires offertes aux enfants héritiers des mariages mixtes. Ces enfants sont des bénéficiaires potentiels des écoles de langue française. Ces écoles ont longtemps misé sur la création d'un milieu unilingue pour contrer le transfert linguistique vers l'anglais. Ainsi, l'identité légitime à l'école est celle de « francophone ». Or, l'anglais fait partie du répertoire familial des héritiers. Il n'y a pas lieu de parler de leur transfert linguistique. L'identité de ces enfants est également mise en cause : ils et elles sont appelés à exclure une partie de leur héritage linguistique et culturel dans la construction de leur identité d'élève dans une école francophone. L'analyse présentée dans cet article porte à croire que l'ouverture à l'identité bilingue (francophone et anglophone) de ces élèves est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était à la fin des années 1980. Pour sa part, l'identité mixte ou hybride qui brouille les

1. Cette analyse est faite dans le cadre d'une recherche financée par le Conseil de recherches en sciences sociales et humaines du Canada. L'auteure remercie le Conseil du soutien financier reçu. L'auteure remercie également les deux lecteurs anonymes et les rédacteurs pour leurs commentaires d'une version antérieure de ce texte. Les analyses et conclusions demeurent la seule responsabilité de l'auteure.

frontières entre l'identité francophone et l'identité anglophone rencontre toujours une plus grande résistance.

ABSTRACT

The Heirs of Mixed Marriages : Identity Possibilities

Phyllis Dalley
University of Ottawa, Ontario, Canada

The number of marriages between French- and English-speaking people continues to rise in Canada. It goes without saying that this phenomenon will have an important influence on the definition of Francophonie and the mission of its schools. This article takes a look at the current state of the situation through an analysis of two texts taken from the exogamy expert system. The objective of this analysis is to detect the identity opportunities of children from mixed marriages. These children are the potential beneficiaries of French language schools. For a long time, these schools have focused on creating a unilingual milieu to counter the linguistic transfer towards English, making "French speaker" the legitimate identity. However, since English is part of the family heritage repertoire, there is no need to consider linguistic transfer. The identity of these children is also at stake. They have to exclude a part of their linguistic and cultural heritage to build their identities as students in a French-speaking-school. The analysis presented in this article suggests that the openness of these students to the bilingual identity (French- and English-speaking) is greater today than it was at the end of the 1980s. There is growing resistance to the mixed or hybrid identity that blurs the boundaries between the French- and English-speaking identity.

RESUMEN

Descendientes de matrimonios mixtos: posibilidades identitarias

Phyllis Dalley
Universidad de Ottawa, Ontario, Canadá

El número de matrimonios entre francófonos y anglófonos no ha cesado de aumentar en Canadá. Es claro que este fenómeno ejercerá una influencia importante en la definición de la francofonía y en la misión de sus escuelas. Este artículo analiza el estado actual de la situación a través del análisis de dos textos provenientes de un sistema experto sobre la exogamia. El objetivo de este análisis es identificar las identidades de que disponen los niños descendientes de los matrimonios mixtos. Dichos niños son los beneficiarios potenciales de las escuelas de lengua francesa. Dichas

escuelas, durante mucho tiempo han contado con la creación de un medio monolingüe cuya finalidad era frenar la transferencia lingüística hacia el inglés. De esa manera, la identidad legítima en la escuela era la de “francófono”. Ahora bien, el inglés forma parte del repertorio familiar de los descendientes. No hay porqué hablar de transferencia lingüística. La identidad de esos jóvenes se encuentra en entredicho: se ven compelidos a excluir una parte de su herencia lingüística y cultural en la construcción de una identidad de alumno en una escuela francófona. El análisis que exponemos en este artículo nos hace pensar que la apertura hacia una identidad bilingüe (francófona y anglófona) de esos alumnos es hoy en día más amplia que durante los años 1980. La identidad mixta o híbrida, que vuelve difusa la frontera entre la identidad francófona y anglófona, siempre ha confrontado mucha más resistencia.

La question de l'identité des enfants héritiers des mariages mixtes se pose également à l'égard de la mission de l'école francophone et acadienne, qui est le maintien et l'épanouissement de la langue, de la culture et de l'identité francophones.

Introduction

Cet article a pour but d'explorer les possibilités identitaires des enfants héritiers des mariages entre francophones et anglophones au Canada (dorénavant, des mariages mixtes ou exogames). Ces enfants représentent un enjeu important : d'une part, leur nombre ne cesse de croître et d'autre part, leurs parents francophones sont des ayants droit au titre de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés². La question de l'identité des enfants héritiers des mariages mixtes se pose également à l'égard de la mission de l'école francophone et acadienne, qui est le maintien et l'épanouissement de la langue, de la culture et de l'identité francophones. Ces écoles ont longtemps misé sur la création d'un milieu unilingue pour contrer le transfert linguistique vers l'anglais. Ainsi, l'identité légitime à l'école est uniquement celle de « francophone ». Dans une telle situation, l'héritier d'un mariage mixte est appelé à exclure une partie de son héritage linguistique dans la construction de son identité d'élève. Inclure ces enfants dans la francophonie et à l'école francophone appelle donc une modification de la définition même des frontières de la communauté.

En fait, si des couples mixtes choisissent l'école francophone en grand nombre, comme le souhaitent Landry (2003) et Taylor (2002), il appert qu'il « s'en suivra une modification des contours et de la définition même de la minorité francophone »

2. En milieu scolaire, il est courant d'utiliser l'expression « ayants droit » en référence aux élèves de l'école francophone ou encore aux élèves qui ne parlent pas le français à leur arrivée à l'école. Or au niveau de la loi constitutionnelle, ce sont les parents qui sont ayants droit. En fait, l'article 23 de la Charte garantit le droit des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité et non des enfants de fréquenter l'école de la minorité : « Les citoyens canadiens (...) ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue. » (Charte canadienne des droits et libertés, Art.23, partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, constituant l'annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R.-U., 1982, Chapitre 11), italique ajouté). Conséquemment, le parent non-francophone d'un enfant inscrit dans une école francophone est, par ce fait même, un ayant droit. Les élèves sont bénéficiaires des services de cette école.

(Lachapelle, 1986 : 140, cité dans Landry, 2003 : 18). Par la force de leur nombre, la prochaine génération d'héritiers des mariages mixtes aura le potentiel d'influencer la définition des identités légitimes de la francophonie canadienne. L'analyse de deux textes, le premier d'un chercheur et le deuxième signé par un consultant en exogamie, donne à penser que la reconnaissance de l'identité des héritiers de l'exogamie est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'a été dans le passé. Avant de procéder à cette analyse, il semble opportun de définir les identités évoquées ci-dessus.

L'objectif poursuivi n'est pas de nommer l'*Identité* légitime, mais bien les identités légitimes qui circulent dans la francophonie. Il existe, on s'en doutera, l'identité francophone. Celle-ci est unitaire et englobe l'ensemble de l'identité linguistique et culturelle de la personne ainsi nommée. L'identité bilingue gagne de plus en plus de légitimité dans les discours officiels de la francophonie. Cette identité implique une identification parallèle (égale ou davantage française) à la francophonie et à l'anglophonie. Elle est généralement situationnelle, francophone dans certaines situations et anglophone dans d'autres. J'introduis également dans le dialogue le concept de l'identité mixte francophone\anglophone. Chez la personne affichant une telle identité, il n'est pas question d'identités parallèles mais d'une seule identité hybride qui « brouille les frontières entre les identités distinctes » francophone et anglophone (Angermüller, Bunzmann et Rauch, 2000 :3, traduction libre). L'identité mixte est donc synonyme d'identité hybride. Finalement, il va sans dire que la définition de chaque identité est fluide et dynamique et que l'identification de l'individu n'est jamais fixe. Ces définitions servent uniquement à clarifier la discussion et non à les figer dans le temps et dans l'espace. Leur légitimité est également en constante négociation.

Peu après les événements du Lac Meech, je publiais deux articles explorant les possibilités d'une identité mixte française/anglaise dans le contexte socio-historique canadien de la fin des années 1980, c'est-à-dire dans un contexte qui opposait francophones et anglophones (Dalley, 1992 a, b). Même si mon identité personnelle est mixte, développée au sein de ma famille « exogame », une telle identité ne correspondait à aucune catégorie ou norme sociale. En effet, on pouvait se dire francophone ou anglophone locutrice des deux langues officielles du pays, mais l'identité mixte ne correspondait pas à une réalité légitime. L'identité mixte ne pouvait donc s'actualiser qu'à l'intérieur du milieu familial. La dyade francophone/anglophone, comme celle normale/anormale, ou homme/femme (cf. Foucault, 1994; Namaste, 1994) entretenait la frontière entre l'un et l'autre. Impossible alors d'être à la fois francophone et anglophone. En d'autres termes, le sens accordé au terme exogamie se rapprochait alors de sa définition anthropologique d'origine.

En anthropologie, « exogamie » renvoie à la pratique d'interdire le mariage entre deux membres d'un même clan (Melotti, 1986). Cette pratique permet d'éviter la consanguinité et de favoriser une plus grande harmonie sociale (on est moins enclin à déclarer la guerre contre le clan de sa femme ou de sa fille). L'enfant né de ces unions ne porte pas l'identité des deux parents, il est considéré membre d'un seul clan. Et ce, malgré le temps passé dans le clan de l'autre. Parallèlement, l'enfant d'un couple mixte francophone/anglophone au Canada devait assumer l'identité

ethnique d'un seul de ses parents, malgré le contact constant avec les deux « clans » linguistiques.

En Amérique du Nord, l'expression « exogamie » est utilisée en référence au mariage mixte du point de vue ethnique, religieux, racial ou linguistique. Certains chercheurs américains y voient une étape positive dans l'intégration sociale du membre minoritaire (cf. Cohen, 1977). D'autres portent leur attention sur le lien entre la solidarité endogroupe et l'endogamie. Reich, Ramos et Jaipal (2000) proposent qu'il existe un lien positif entre ces deux phénomènes sociaux, alors que Bankston et Henry (1999) concluent que ce lien n'est pas déterminant et suggèrent que la classe sociale est un indicateur plus fiable. Ces mêmes auteurs considèrent que l'exogamie est la norme sociale aux États-Unis et caractérisent l'endogamie d'anomalie « qu'il faut expliquer » (traduction libre).

Au Canada, le terme « exogamie » renvoie généralement au mariage entre francophones et anglophones. Les mariages entre francophones et membres d'autres communautés linguistiques ne reçoivent qu'une attention passagère dans les discours officiels et scolaires. De plus, on parle davantage de métissage dans le cas des enfants de couples racialement mixtes. Au Canada, l'exogamie est liée à l'assimilation des francophones au groupe anglophone par le biais d'un « bilinguisme soustractif » (Lambert, 1975; Landry et Allard, 1984). Cette expression évoque la perte d'une langue au profit d'une deuxième et communique bien l'inquiétude que suscite l'exogamie : « Cette nouvelle réalité sociale est considérée par les analystes comme le cheval de Troie de l'assimilation » (Montgomery et Lemaire, 2004). On considère également que cette assimilation est identitaire autant que linguistique.

Comme en témoigne ce numéro de la revue, la question identitaire est devenue un enjeu important pour les Communautés francophones et acadiennes du Canada (CFAC). En fait, l'identité est une préoccupation générale de la modernité avancée, ou de l'ère actuelle des pays industrialisés (Giddens, 1991). Cette préoccupation provient, d'une part, de la très grande mobilité des personnes, non seulement en termes d'immigration, mais également en termes de réseaux sociaux et d'autre part, du fait que ces réseaux dépassent largement le village ou la ville natale ou d'adoption – ils sont intra et internationaux. Dans de telles conditions, l'identité n'est ni située, ni stable. La continuité identitaire de l'individu et celle intergénérationnelle s'en trouvent fragmentées.

Puisque l'identité se construit en interaction avec d'autres (Schilling-Estes, 2004; Heller, 1987; Gumperz, 1982), la multiplication des lieux de contact a des incidences sur l'identité de l'individu. Des systèmes experts comptent parmi les interlocuteurs en contact. Les connaissances sur l'exogamie, ou « mariage mixte », produites par les chercheurs et reprises par les milieux scolaires et parascolaires, forment un tel système : « les systèmes experts font abstraction du temps et de l'espace en déployant des modes de connaissances techniques qui ont une validité indépendamment des praticiens et clients qui s'en servent. (...) Les systèmes experts ne sont pas confinés au domaine de l'expertise technologique. Ils s'étendent aux relations sociales elles-mêmes et aux intimités [ou identités] du soi. » (Giddens, 1991 : 18, traduction libre).

Puisque l'identité se construit en interaction avec d'autres, la multiplication des lieux de contact a des incidences sur l'identité de l'individu.

Plusieurs chercheurs canadiens se sont penchés sur la construction identitaire des jeunes membres des CFAC. D'une part, Heller (1999) explique le terrain de contraintes et de possibilités que représente l'école pour les jeunes qui ont une identité autre que celle légitimée par l'institution. Gérin-Lajoie (2003) documente le dynamisme de la construction identitaire de jeunes en situation de contact linguistique. Heller et Labrie (2004) présentent un historique des discours de la francophonie et exposent les répercussions qu'ont ceux-ci sur la définition même de « francophone ». Dalley (2002, 2003) a exploré le rôle de l'enseignante et des mères dans la construction identitaire des jeunes enfants sous leur garde. De son côté, Landry (1993) propose le concept de vitalité ethnolinguistique subjective pour exprimer l'importance de la perception que se fait une personne de sa communauté linguistique dans le développement de son identité. Finalement, Masny (2001) suggère un modèle de littératies multiples (scolaire, communautaire et personnelle). Ce cadre doit permettre de tenir compte des identités multiples des élèves dans l'élaboration de pratiques pédagogiques. Chacune de ces recherches fait état d'un lien entre l'identité individuelle et la société environnante : l'identité est une construction à laquelle collaborent l'identifié et sa/ses sociétés (réseaux sociaux, institutions et systèmes experts). La construction identitaire n'est donc pas un processus unidirectionnel par lequel la société impose des catégorisations préétablies à l'individu.

Giddens (1991) postule que la réflexivité du soi et la réflexivité institutionnelle sont des caractéristiques fondamentales de la modernité avancée. La réflexivité institutionnelle renvoie à la production de connaissances sur le monde social (par les systèmes experts). Les acteurs sociaux intègrent ces connaissances à la construction ou à la reconfiguration de ce monde. Ce « nouveau » monde influence réflexivement la production de nouvelles connaissances. Parallèlement, les connaissances (sur les catégories et les pratiques sociales) produites par les systèmes experts et reprises par les institutions sont rendues disponibles à l'individu actif dans la construction de son identité personnelle. Ainsi, « l'identité de soi forme, pour nous, une *trajectoire* à travers différents contextes institutionnels de la modernité sur la *durée* de ce qui était communément appelé 'le cycle de la vie' » (Giddens, 1991 :14, traduction libre, italique dans l'original).

Dans le cas qui nous intéresse, les produits du système expert sur l'exogamie et leurs formes institutionnelles sont des intermédiaires dans la construction identitaire des héritiers de mariages mixtes. Les catégories et les réalités sociales (francophone, exogamie, assimilation...) construites par ce système expert deviennent pour les héritiers des « façons de se nommer » et des « façons d'être » ou des possibilités et des contraintes identitaires. À titre d'intermédiaires, ces possibilités et ces contraintes ne reflètent pas un déterminisme social. L'individu a toujours la possibilité de créer une identité autre (cf. Heller et Lévy, 1992; Piller, 2002) et potentiellement d'influencer le discours institutionnel et la construction de nouvelles connaissances sur le social. Or, si cette identité n'est pas reprise par le système expert, elle devient plus difficilement accessible au réinvestissement institutionnel et demeure illégitime. La personne qui choisit d'exprimer une identité illégitime demeure en marge des groupes sociaux dominants (la francophonie de l'école par exemple).

Une relation dyadique des catégories sociales « anglophone » et « francophone » semble être fondamentale à la construction du savoir du système expert sur l'exogamie et ainsi aux identités qu'il légitime. Avec la recherche de Heller et Lévy (1992) et, sur le plan international, de Piller (2002), cet article s'inscrit dans un effort visant la modification de cette donne qui fixe les relations sociales et les identités admissibles. Ce texte s'inscrit donc dans la conversation discursive du système expert sur l'exogamie.

Méthodologie

Afin de comprendre quelles pratiques linguistiques et quelles identités sont légitimées dans le discours dominant de la francophonie, cet article présente une analyse du discours produit par des documents émanant du système expert sur l'exogamie. Plus que ce qui est dit par les auteurs, l'analyse du discours concerne la définition des critères d'inclusion au groupe social. Ceux-ci peuvent inclure différentes configurations de modes de pensée, de valeurs, de pratiques linguistiques (ce qui est dit, comment, par qui) et culturelles (vestimentaires, comportementales, interactionnelles). « Comme une danse, la performance dans le présent [du discours] n'est jamais exactement la même. Il revient, souvent, à ce que les '*maîtres de danse*' reconnaissent ou sont obligés de reconnaître comme instanciation possible de la danse. » (Gee, 1999 :19, traduction libre, guillemets dans l'original). L'identification des valeurs et des pratiques admises dans les documents ciblés permettra de déceler les critères d'inclusion des héritiers des mariages mixtes à la francophonie canadienne.

Il s'agit également de comprendre la « conversation discursive » (Gee, 1999) ou « l'intertextualité » (Fairclough, 1995) des productions discursives. Dans le cas de l'exogamie, cette intertextualité invite à l'exploration du vocabulaire commun aux deux textes et de son contexte d'utilisation dans chacun. De plus, Fairclough (1995 :5) suggère qu'une analyse critique du discours prenne en compte non seulement ce qui est dit, mais également ce qui n'est pas dit. Pour ce faire, la présente étude dépassera la description des identités légitimées afin d'identifier les identités exclues.

Les textes

Les textes choisis se situent au point d'intersection du système expert sur l'exogamie et des institutions scolaires et politiques. Ils jouent donc un rôle central dans la réflexivité institutionnelle et dans la construction du discours dominant. En effet, ces deux documents ont été produits pour le compte de groupes de parents : la Commission nationale des parents francophones (Landry, 2003) et la Fédération des parents francophones de l'Alberta (Taylor, 2002). Ces textes traitent explicitement de l'exogamie et abordent la question de l'identité des enfants de couples mixtes.

Le premier texte, *Libérer le potentiel caché de l'exogamie* (Landry, 2003), est le rapport d'une recherche sur le profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones. Toutefois, comme en indique le titre, l'exogamie y reçoit une attention particulière. Le deuxième, *I'm With You* (Taylor, 2002) est une reformulation et une extension de *Tu peux compter sur moi* (Rainville, 1998), un document préparé à l'intention de parents d'enfants à l'école francophone. Alors que Rainville aborde peu la question des couples exogames, le texte de Taylor est axé sur eux, et plus particulièrement sur le parent anglophone. Il présente des renseignements sur l'exogamie et sur l'éducation de langue française ainsi que des stratégies pour le développement du potentiel bilingue des enfants de couples mixtes.

Le rapport de Landry sert d'exemple du savoir produit par le système expert sur l'exogamie (Landry est reconnu par Taylor comme un des plus grands spécialistes du domaine). Le texte de Taylor, consultant en exogamie, illustre le réinvestissement des savoirs produits par les chercheurs, reflétant ainsi la continuité entre experts et institutions. Taylor présente également un bon exemple de la possibilité d'action des individus dans le cadre de la réflexivité institutionnelle. Situé à la frontière des chercheurs et des praticiens, Taylor est en mesure de choisir ou de filtrer l'information dans l'élaboration du discours présenté aux parents et aux autres acteurs scolaires. Il peut ainsi modifier l'idéologie de départ et créer de nouvelles possibilités. Une analyse de ces textes nous permettra d'identifier comment leurs discours positionnent les enfants héritiers de mariages mixtes, ou les possibilités identitaires qui leur sont offertes.

Exogamie : problèmes et solutions

Il est possible de situer les textes de Landry (2003) et de Taylor (2002) sur un même continuum entre la théorie et la pratique. Landry construit une théorie des effets de l'exogamie à partir de données statistiques. Selon celles-ci, le problème de l'exogamie concerne le faible développement de la langue française dans les « familles exogames³ » (5), la non-participation des couples exogames ayant droit à l'école francophone (9) et la naïveté sociale des parents devant les « forces sociales à l'œuvre qui imposent l'anglais au détriment du français [et devant les] conséquences collectives de leurs actions individuelles » (6). En découle le développement de stratégies visant à conscientiser les parents exogames et à leur offrir un soutien local (centres de la petite enfance) et national (plus grand respect de la part de la majorité anglophone). Ces stratégies doivent concourir au bien-être de l'enfant et au développement d'une plus grande vitalité des communautés francophones et acadiennes. « Ironiquement, l'exogamie, qui est le principal facteur de la faible francité familiale (mais non le seul facteur), est aussi la source de redressement possible de [la sous-utilisation des écoles des CFAC par les francophones]. » (Landry 2003 : 17)

3. L'expression « famille exogame », utilisée de plus en plus en milieu scolaire et dans certains documents, réfère à la famille du couple exogame. Tel que précisé précédemment, l'exogamie concerne généralement l'union ou le mariage de deux personnes de communautés linguistiques (raciales, culturelles...) différentes. Afin de maintenir cette distinction entre le couple et la famille prise dans son ensemble, le terme « exogamie » ne sera dorénavant utilisé qu'en référence au couple ou aux parents.

Le texte de Taylor cible plutôt les parents exogames eux-mêmes : il leur offre des informations au sujet du développement bilingue de leurs enfants, de l'importance de l'éducation de langue française dans ce développement et des stratégies familiales visant à augmenter la présence du français à la maison et dans la vie de l'enfant et de la famille. Ce texte constitue, à plusieurs égards, le pendant familial de la conversation discursive sur l'exogamie. En fait, Taylor utilise les mêmes notions de « bien-être de l'enfant » et de respect mutuel que l'on retrouve dans le texte de Landry (2003). De plus, tout comme Landry évoque le potentiel caché de l'exogamie, Taylor signale le potentiel des héritiers de l'exogamie. Les connaissances décontextualisées produites par le système expert sur l'exogamie sont ainsi recontextualisées dans la vie quotidienne des lecteurs et des lectrices du texte de Taylor. Comme l'indique l'utilisation de la deuxième personne et le style conversationnel de l'ensemble du texte, le bien-être de l'enfant ne renvoie plus à celui de tous les enfants, mais bien à celui de l'enfant du lecteur ou de la lectrice de *I'm with you*. Le respect mutuel n'est plus entre le groupe francophone et le groupe anglophone, mais bien entre le parent francophone et le parent anglophone. Finalement, les stratégies proposées ne sont pas d'ordre général, elles renvoient à des pratiques relevant de la responsabilité du parent anglophone et du parent francophone. Ainsi, Taylor participe à la conscientisation des parents et à la stratégie globale proposée par Landry (2003). Dans ce mouvement de la théorie à la pratique, le point de mire passe d'un portrait statistique généralement négatif des retombées de l'exogamie au potentiel d'action des individus. Ce passage est suggéré par Landry (2003 : 5-6) et entamé par Taylor.

Le potentiel des héritiers

Le potentiel des héritiers de l'exogamie est certes linguistique : « ils devraient avoir deux langues comme langues maternelles » (Landry, 2003 :23). Puisque « la relation est particulièrement étroite en ce qui a trait à la compétence en français et à la force de l'identité francophone » (Landry, 2003 : 4), il y a lieu de croire que posséder deux langues maternelles augmenterait la force de l'identité bilingue ou mixte. En fait, tout comme Landry, Taylor (2002) affirme la possibilité pour les héritiers des mariages mixtes de développer une appartenance parallèle aux deux communautés linguistiques officielles du pays. Cette possibilité est le plus clairement énoncée par Taylor.

En premier lieu, Taylor aborde « la construction d'une identité familiale harmonieuse basée sur deux langues et cultures ou plus » (2). L'accent ici est sur le développement de compétences bilingues chez les enfants plutôt que d'une identité bilingue. Tout en reconnaissant la complexité de la situation familiale, Taylor laisse entendre que la chose est simple : il s'agit de « démontrer le respect pour la langue et la culture de l'un et de l'autre » (3). Ce respect entraîne l'utilisation de la langue française par le parent francophone et la valorisation du français en milieu familial par le parent anglophone (68). Il est tenu pour acquis, dans l'ensemble du document, que la langue et la culture du parent anglophone ne nécessitent aucune valorisation. Ce postulat se dégage également de toute discussion de la francité familiale dans Landry (2003). Les deux auteurs s'entendent sur l'importance de franciser autant que

possible le milieu familial des couples exogames et de choisir l'école de langue maternelle française. C'est ce que Landry (2003 :9) nomme la francité familioscolaire (voir aussi, Landry et Allard, 1997). Cette prémisse renvoie à la construction d'une identité francophone bilingue mais non mixte. En fait, les stratégies offertes aux parents exogames, sauf exception, reproduisent celles offertes aux parents endogames francophones (cf. Rainville 1998).

Ailleurs, l'identité mixte des héritiers des mariages mixtes semble être valorisée de façon explicite par Taylor. Partant de l'analogie de la genèse des espèces, Taylor (2002 : 1) propose l'image d'un seul arbre ayant deux ensembles de racines. Issue d'une symbiose de ses géniteurs, la nouvelle essence est plus apte à s'adapter à l'environnement. Les héritiers des mariages mixtes sont de telles essences. Taylor tente également de rassurer le parent anglophone que (notons l'utilisation du pronom « vous », qui renvoie au lecteur ou à la lectrice anglophone) « vos enfants seront les héritiers de tout ce 'bagage culturel' francophone et de la culture que vous leur apportez. Ils auront *un mélange fort complexe de rêves, d'aspirations et de défis* qui évoluera dans le temps. » (5, traduction libre, italique et guillemets dans l'original).

Or, cette intégration ne signale pas une intégration identitaire. Il est plutôt question de développer deux identités parallèles, l'une francophone et l'autre anglophone (cf. Taylor, 2002 : 11). L'identité du jeune héritier est donc bilingue et non mixte. Il importe de le dire, il s'agit là d'un gain net de possibilités identitaires pour ces enfants. À la fin des années 1980, cette identité bilingue ne trouvait pas d'expression dans le discours dominant de la francophonie (cf. Heller et Labrie, 2004). Alors qu'il ne semble toujours pas possible d'envisager une identité hybride francophone et anglophone, il est possible d'affirmer une identité diglossique (francophone ou anglophone selon les situations) qui n'oblige pas un choix définitif entre la francophonie et l'anglophonie.

Les présentations que font Landry (2003) et Taylor (2002) de l'institution scolaire francophone confirment cette limite diglossique. Puisque ces écoles sont le lieu principal de réinvestissement du savoir produit par le système expert sur l'exogamie, il n'est pas surprenant d'y trouver un reflet structural de l'idéologie diglossique présentée par ce système. Afin de contrebalancer le milieu environnant où il est plus approprié de parler anglais et d'être ou de passer pour anglophone, on est uniquement francophone et on ne parle que français à l'école. Taylor y voit l'établissement de contextes parallèles, soit l'espace institutionnel qui se doit d'être unilingue francophone et la société qui fonctionne majoritairement en anglais. « *La sphère institutionnelle inclut la salle de classe, le salon du personnel, les comités de parents et le conseil scolaire.* L'utilisation constante du français dans l'ensemble des sphères institutionnelles est le reflet de la *raison d'être* de l'école : servir une clientèle francophone. » (28, traduction libre, italique dans l'original)

Conclusion

Tel que suggéré en début d'article, l'expression d'une identité bilingue ou de deux identités parallèles bénéficie aujourd'hui d'une légitimité qu'elle ne connaissait pas il y a vingt ans. Certains participants au système expert sur l'exogamie vont plus loin : par exemple, le texte de Taylor tend timidement vers une reconnaissance d'une identité hybride, située à la frontière de l'identité francophone et de l'identité anglophone. La possibilité de sa construction et de son expression semble donc se faire sentir : « Les choses peuvent changer dans la culture institutionnelle (...). Mais, les conditions doivent être en place : tant les opportunités structurales qu'un intérêt profond, et ces choses viennent de l'extérieur » (Heller, 1999 :275, traduction libre).

Landry affirme que le renouvellement de la population scolaire cible des écoles francophones nécessite un accueil affirmatif et ouvert aux couples exogames et leurs enfants. Une plus grande reconnaissance des identités multiples et hybrides des héritiers des mariages mixtes est un élément essentiel de cet accueil, sans quoi l'enfant se trouvera marginalisé par un discours bien intentionné. C'est donc dire que l'accueil des héritiers dans la francophonie et dans ses écoles requiert le renoncement du rapport dyadique francophone/anglophone en faveur d'un rapport dialogique. Cet article a présenté une analyse qui donne à penser que ce changement est amorcé en ce qui concerne le couple exogame et l'identité des héritiers, mais que la frontière entre francophonie et anglophonie demeure foncièrement intacte et qu'elle refoule l'hybridation identitaire.

Références bibliographiques

- ANGERMÜLLER, J., BUNZMANN, K. & RAUCH, C. (2000). *Hybrid Spaces : Theory, Culture, Economy*. Münster : Lit.
- BANKSTON, C. L. III & HENRY, J. (1999). Endogamy among Louisiana Cajuns : A social class explanation. *Social Forces*, 77(4), pp. 1317-1338.
- Charte canadiennes des droits et libertés, Art.23, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*. (R.-U., 1982, Chapitre 11)
- COHEN, S. M. (1997). Socioeconomic determinants of intraethnic marriage and friendship. *Social Forces*, 55(4), pp. 997-1010.
- DALLEY, P. (2003). Le rôle de reproduction sociale de l'enseignante et de l'école : Deux paradoxes en classe de première année en Acadie du Nouveau-

- Brunswick, dans H. Duchesne (dir.), *Recherches en éducation francophone en milieu minoritaire : regards croisés sur une réalité mouvante*. Winnipeg : Presses universitaires de Saint-Boniface.
- DALLEY, P. (2001). Le rôle de la mère dans la production et reproduction de l'identité linguistique acadienne : une étude exploratoire. *Port Acadie*, 1 (printemps), pp. 71-102.
- DALLEY, P. (1992a). Mes langues mes couleurs : Bilingualism in conflict I. *Journal of Curriculum Studies*, 24(3), pp. 197-228.
- DALLEY, P. (1992b). Mes langues, mes couleurs : Bilingualism in conflict : Alberta raconte et re-raconte. *Journal of Curriculum Studies*, 24(6), pp. 501-532.
- FAIRCLOUGH, N. (1995). *Critical Discourse Analysis : The Critical Study of Language*. London; New York : Longman.
- FIEBERT, M. S., NUGENT, D., HERSHBERGER, S. L. & KASDAN, M. (2004). Dating and commitment choices as a function of ethnicity among American college students in California. *Psychological Report*, 94(3), pp. 1293-1300.
- FOUCAULT, M. (1994). *Histoire de la sexualité*. Paris : Gallimard.
- GEE, J. P. (1999). *An introduction to discourse analysis : theory and method*. New York : Routledge
- GÉRIN-LAJOIE, D. (2003). *Parcours identitaires des jeunes francophones en milieu minoritaire*. Sudbury : Prise de Parole.
- GIDDENS, A. (1991). *Modernity and self-identity : Self and society in the late modern age*. Stanford, Calif. : Stanford University Press.
- GUMPERZ, J., John. (1982). *Language and Social Identity*. Cambridge Cambridgeshire; New York : Cambridge University Press.
- HELLER, M. (1999). *Linguistic Minorities and Modernity : A Sociolinguistic Ethnography*. London; New York : Longman.
- HELLER, M. (1987). Language and identity. *Sociolinguistics - an International Handbook of the Science of Language and Society*, 1, pp. 780-784.
- HELLER, M. & LABRIE, N. (2004). *Discours et identités : La francité canadienne entre modernité et mondialisation*. Cortil-Wodon : Éd. Modulaires Européennes.
- HELLER, M. & LÉVY, L. (1992). Mixed marriages : Life on the linguistic frontier. *Multilingua*, 11(1), pp. 11-43.
- LAMBERT, W. E. (1975). Culture and language as factors in learning and education. In A. Wolfgang (Ed.), *Education of Immigrant Students*. Toronto, Ontario : Ontario Institute for Studies in Education.
- LANDRY, R. (2003). *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démologique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*.

Université de Moncton, Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

- LANDRY, R. (1993). Déterminisme et détermination : Vers une pédagogie de l'excellence et milieu minoritaire. *La Revue canadienne des langues vivantes*, 49(4), pp. 887-927.
- LANDRY, R. & ALLARD, R. (1997). L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : Le rôle de la francité familioscolaire. *Revue des sciences de l'éducation*, (23), pp. 561-592.
- LANDRY, R. & ALLARD, R. (1984). Bilinguisme additif, bilinguisme soustractif et vitalité ethnolinguistique. *Recherches sociologiques*, XV(2-3), pp. 337-358
- MASNY, D. (2001). *La culture de l'écrit : Les défis à l'école et au foyer*. Outremont, Québec : Éditions Logiques.
- MELOTTI, U. (1986). Sociobiology and social organization : The case of primitive societies. *Quaderni Di Terzo Mondo*, 27-28, pp. 72-102.
- MONTGOMERY, C. & LEMAIRE, M. (2004). L'exogamie et l'assimilation linguistique : Une revue de la littérature. Revue en ligne arbitrée : *Divers Cité Langues*, IX.
- NAMASTE, K. (1994). The politics of Inside/Out : Queer theory, poststructuralism, and a sociological approach to sexuality. *Sociological Theory*, 12(2), pp. 220.
- PILLER, I. (2002). *Bilingual Couples Talk : The Discursive Construction of Hybridity*. Amsterdam; Philadelphia : John Benjamins Pub. Co.
- RAINVILLE, M. (Ed.). (1998). *Tu peux compter sur moi. Guide à l'intention du parent pour l'accompagnement de l'enfant dans son éducation en français langue première*. Edmonton : Fédération des parents francophones de l'Alberta/ ministère de l'Éducation de l'Alberta.
- REICH, W. A., RAMOS, J. M. & JAIPAL, R. (2000). Ethnic identity and interethnic dating in portuguese young adults. *Asian Journal of Social Psychology*, 3(2).
- SCHILLING-ESTES, N. (2004). Constructing ethnicity in interaction. *Journal of Sociolinguistics*, 8(2), pp. 163-195.
- TAYLOR, G. (2002). *I'm with you! : Exogamous Families' Guide to the World of Francophone Education*. Edmonton: Fédération des parents francophones de l'Alberta.